

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 25 juin 2012 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Arrêt provisoire du bilan, du compte de résultats et du compte budgétaire de la Zone de police au 31 décembre 2011.

3.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 décembre 2011.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir des cartouches de dotation pour les membres opérationnels de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

5.

Passation d'un marché « stock » en 2 lots par voie d'appel d'offres général en vue d'acquérir du matériel tactique pour les membres opérationnels de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

6.

Octroi pour l'année 2012 d'une subvention à l'ASBL «FEDERATION DES MOTOCYCLISTES DE BELGIQUE» (Fédémot)

7.

Octroi pour l'année 2012 d'une subvention d'un montant à l'ASBL «5277 – POLICE LOCALE DE LIEGE».

8.

Passation d'un marché à lots par procédure négociée sans publicité en vue de procéder à l'analyse du risque de foudre à l'Hôtel de police - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

9.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au traitement du sol de pierre de l'accueil du Commissariat « Wallonie » Liège-Centre - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

10.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au placement d'une porte cochère au Commissariat d'Outremeuse - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

11.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue de procéder à la réfection du 2ème étage et au compartimentage de la cage d'escalier principale du Commissariat d'Avroy - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

12.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue de procéder au remplacement des sanitaires et des décharges de l'Hôtel de Police - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

13.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication publique, en vue d'optimiser le réseau caméras de la Zone de police de Liège en procédant à l'ajout de 14 caméras, au déplacement de 2 caméras ainsi qu'au placement de projecteurs infrarouges - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

14.

Décision d'exécuter des travaux de peinture dans les bureaux de la Brigade judiciaire par le biais du marché « stock » relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

15.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication publique en vue de procéder à la rénovation complète du 1er étage du Commissariat du Longdoz - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

16.

Décision d'adopter le rapport d'activité 2011 de la Régie communale autonome " Liège -Développement " comprenant en annexe le bilan, le compte de résultat et ses annexes, et le rapport du Collège des commissaires.

17.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue des Wallons :
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis l'intersection des immeubles n^{os} 66 et 68 jusqu'à l'immeuble n^o 78 ;
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis l'immeuble n^o 47 jusqu'à l'intersection des immeubles n^{os} 43 et 45 ;
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant depuis la rue Mueseler jusqu'à l'opposé de l'immeuble n^o 62 ;
 - interdiction de stationnement depuis l'immeuble n^o 67 jusqu'à l'immeuble n^o 77, prolongeant celle existant jusqu'à l'immeuble n^o 121 ;
 - déplacement, à hauteur de l'immeuble n^o 96, du dispositif surélevé (plateau) existant à hauteur de l'immeuble n^o 98 ;
 - création d'un arrêt de bus à hauteur de la clinique Sainte-Rosalie.
2. rue de Robermont :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 290, sur une distance de 6 mètres.
3. rue de la Boulangerie :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de la façade latérale de l'immeuble cadastré rue Colompré n^o 136, sur une distance de 6 mètres.
4. rue des Courteaux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 206, sur une distance de 6 mètres.

5. rue de Porto :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 155, sur une distance de 6 mètres.
6. quai du Roi-Albert :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 100, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Eugène-Vandenhoff :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 66, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Saint-Séverin :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n° 44, sur une distance de 6 mètres.
9. rue Charlemagne :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n° 24, sur une distance de 6 mètres.
10. rue Florimont :
création d'emplacements de stationnement réservé aux véhicules de police, le long des immeubles à numérotation paire, sur une distance de 15 mètres.
11. rue Dehin :
création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, à hauteur des immeubles n°s 2 à 12 inclus, sur une distance de 30 mètres (6 emplacements).
12. rue Belleflamme :
création de passages pour piétons de part et d'autre du carrefour formé avec les avenues de la Libre-Pensée d'un côté et de la Grande-Rotisse de l'autre.
13. avenue de la Grande-Rotisse :
création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec la rue Belleflamme.
14. rue du Général Bertrand :
création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n° 16.
15. rue Sainte-Walburge :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n° 400, sur une distance de 4 mètres.
16. rue des Franchimontois :
interdiction de stationnement, de l'opposé de l'immeuble n° 31 à l'opposé de l'immeuble n° 33, sur une distance de 12 mètres.

17. rue Renory :
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n° 28, sur une distance de 7 mètres, du lundi au vendredi, de 6h30 à 10h et, à hauteur de l'immeuble n° 78, du lundi au vendredi, de 6h30 à 11h30.

18.

Adoption d'une ordonnance de police relative à l'affichage électoral dans le cadre des élections communales et provinciales qui se dérouleront le 14 octobre 2012.

19.

Adoption du règlement de police et d'administration générale relatif à l'affichage électoral.

20.

Décision de procéder par voie d'adjudication publique pour la passation d'un marché structuré en deux lots régissant ;

- d'une part, l'enlèvement sur le territoire de la Ville, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires tel que remorques, sur intervention des services de Police et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services (lot1) ;
- d'autre part, l'enlèvement sur réquisition de la Police, l'évacuation et la mise en dépôt des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires pouvant être qualifiés d'épave ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la Ville de Liège, en ce compris la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de six mois (lot2) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique de prestataires de services – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

21.

Adoption d'une convention liant la Ville de Liège et la Société coopérative de l'Intercommunale de gestion immobilière liégeoise en vue du pré-financement de l'organisation de l'Avant Tour et de l'accueil de la Caravane publicitaire dans le cadre du Tour de France 2012 à la Foire Internationale de Liège.

22.

Décision de conclure une convention entre la Ville et la SNCB en vue de l'organisation de navettes ferroviaires dans le cadre du Tour de France 2012.

23.

Adoption de la convention domaniale, à titre gratuit, liant la Ville et la Société Coopérative Foire Internationale de Liège, afin de permettre à cette dernière de disposer d'un parking lors des grandes manifestations qu'elle organise ou qu'elle accueille dans les halles des Foires de Liège

24.

Passation d'un marché par voie d'adjudication publique pour la passation d'un marché structuré en deux lots régissant ;

- d'une part, l'enlèvement sur le territoire de la Ville, de véhicules d'une masse maximum autorisée inférieure à 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires tel que remorques, sur intervention des services de Police et la mise en dépôt de ceux-ci dans un entrepôt dont dispose le prestataire de services (lot1) ;
- d'autre part, l'enlèvement sur réquisition de la Police, l'évacuation et la mise en dépôt des véhicules d'une masse maximum autorisée n'excédant pas 3,5 tonnes et de dispositifs accessoires pouvant être qualifiés d'épave ou abandonnés sur la voie publique, sur le territoire de la Ville de Liège, en ce compris la dépollution, le démantèlement et la destruction des véhicules hors d'usage à l'expiration du délai de six mois (lot2) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique de prestataires de services – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

25.

Adoption du texte de la convention à établir entre la Ville et la SPRL " LES ARDENTES" relative à la manifestation " Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock "du 5 au 8 juillet 2012 - octroi d'une subvention à ladite SPRL.

26.

Adoption du texte de la convention à établir entre la Ville et l'A.S.B.L. « ENJEU », relative à la manifestation « RETROUVAILLES » des 1 et 2 septembre 2012 - octroi d'une subvention à l'A.S.B.L. « ENJEU », pour l'organisation de la manifestation « RETROUVAILLES » des 1 et 2 septembre 2012.

27.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. « LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE », pour l'organisation des festivités dans le cadre de la Fête du 15 août 2012 - exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

28.

Octroi d'une subvention directe à l'association « URBAGORA », pour l'année 2012 - exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

29.

Octroi d'une subvention directe à l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement francophones (A.I.M.F.), pour l'année 2012.

30.

Passation d' un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain polyvalent pour le programme de reforestation et de verdurisation de la Ville de Lubumbashi (République du Congo)
- adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché

31.

Décision :

- d'exonérer l'association "AMERCOEUR, LE FAUBOURG DU COEUR" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

32.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU SART TILMAN ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

33.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE BRESSOUX-HAUT -ROBERMONT-CHARTREUSE-BOUHAY ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

34.

Décision :

- d'exonérer l'association "CONSEIL DE QUARTIER DE BRESSOUX-CENTRE & DROIXHE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

35.

Décision :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION DE QUARTIER SAINT-JACQUES -AVROY" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

36.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE CHENEE CENTRE ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

37.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE CHENEE-THIERS & EXTENSIONS ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

38.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE COINTE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

39.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE GRIVEGNEE BAS" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

40.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FRAGNEE-BLONDEN ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

41.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER JUPILLE/CHARLEMAGNE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

42.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER LES PIETRESSES " de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

43.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER LES VERGERS ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

44.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU BOUTELICOU" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

45.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU LAVEU ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

46.

Décision :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LONGDOZ ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

47.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER MOLINVAUX-NANIOT" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

48.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER JOLIVET-CORONMEUSE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite pour l'année 2012.

49.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DES HABITANTS DU QUARTIER SAINT-LEONARD" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

50.

Décision :

- d'exonérer l'association "OUTREMEUSE PROMOTION ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

51.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE ROCOURT ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

52.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DU VAL DE LA LEGIA ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

53.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FOND PIRETTE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

54.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER FAUBOURG WALBURGIS" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

55.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE SAINT-LAURENT/SAINT-MARTIN" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

56.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE DE QUARTIER DE SCLESSIN" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

57.

Décision :

- d'exonérer l'association "COMITE D'ETUDE ET DE DEFENSE DU THIER-A-LIEGE" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

58.

Décision :

- d'exonérer l'association "ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU QUARTIER LIEGE-VENNES-FETINNE ASBL" de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport et de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

59.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « ALFA », dont le siège social est situé rue de la Madeleine, 17 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un Comptoir d'échange de seringues

- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

60.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « FLY TOX ! » (C.A.P. FLY), dont le siège social est situé rue du Ruisseau, 17 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un service d'aide médicale, sociale et juridique aux personnes toxico-dépendantes
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

61.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « LES PENICHES », dont le siège social est situé quai de la Boverie, 47 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un projet d'insertion socio-professionnelle,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

62.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, passée entre la Ville et l'ASBL « REVERS », dont le siège social est situé rue Maghin, 19 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un service développant des opportunités intégratives pour un public touché par des détresses multiples,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

63.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « SIDA SOL », dont le siège social est situé rue de Pitteurs, 18 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un dispositif de prévention du SIDA et de lutte contre les attitudes discriminatoires à l'égard de cette maladie,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

64.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « CENTRE D'ACTIONES SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », dont le siège social est situé rue de l'Hôtel de Ville, 6 à 4031 ANGLEUR, pour l'organisation d'un centre d'actions sociales,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

65.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège social est situé Place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation de l'Urgence sociale
- d'octroyer au centre précité pour l'organisation du service d'Urgence sociale, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

66.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), dont le siège social est situé Place Saint-Jacques, 13 à 4000 LIEGE, pour l'organisation du Relais Santé,
- d'octroyer au centre précité une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

67.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « RESTO DU COEUR-LIEGE », dont le siège social est situé rue Raymond Geenen, 9 à 4020 LIEGE, pour l'organisation d'un restaurant social,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

68.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS » (CAP MIGRANTS), dont le siège social est situé rue des Anglais, 33 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un accompagnement des personnes réfugiées ou régularisées,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

69.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ICAR - WALLONIE », dont le siège social est situé chaussée Knaepen, 180 à 4420 MONTEGNEE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour la réalisation d'une étude du contexte liégeois de la prostitution,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

70.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ALFA », dont le siège social est situé rue de la Madeleine, 17 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'approvisionnement du Comptoir d'échange de seringues en matériel stérile,

- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

71.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009 entre la Ville et l'ASBL « CALIF », dont le siège social est situé rue des Maraîchers, 67 à 4020 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

72.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « FLY-TOX » (« C.A.P. FLY »), dont le siège social est situé rue du Ruisseau, 17 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

73.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « EN-VIES », dont le siège social est situé boulevard d'Avroy, 87 à 4000 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un trait d'union entre santé mentale et justice,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

74.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ESPACE P », dont le siège social est situé rue des Plantes, 116 à 1030 BRUXELLES, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour l'organisation d'un dialogue entre personnes prostituées et riverains,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

75.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « ASSOCIATION BELGE DE L'ORDRE DE MALTE », dont le siège social est situé avenue Huart Hamoir, 43 à 1030 BRUXELLES, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, pour le projet « La Fontaine - Liège », et la mise en oeuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées,
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

76.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, entre la Ville et l'ASBL « GROUPE D'ACTION POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES » (G.A.M.A.H.), dont le siège social est situé rue de la Pépinière, 23 à 5000 NAMUR, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du Décret du 06 novembre 2008, pour un renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- d'exonérer l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

77.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « ABRI DE JOUR DE LIEGE », dont le siège social est situé rue Lambert-le-Bègue, 36-38 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'une infrastructure d'accueil de jour
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

78.

Décision

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2010, entre la Ville et l'ASBL « OPERATION THERMOS LIEGE », dont le siège social est situé rue Chevaufosse, 80 à 4000 LIEGE, pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas,
- d'octroyer à l'ASBL précitée une subvention directe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

79.

Approbation du texte de la convention pour 2012 entre l'Etat fédéral (Service Public Fédéral Justice) et la Ville, pour le financement forfaitaire du coût du personnel civil d'encadrement du Service d'Accompagnement des Mesures Judiciaires Alternatives (SAMJA).

80.

Décision :

- d'accepter le don de M. Georges FOULON de plusieurs plans et calques anciens dessinés par l'architecte Moutschen, représentant des bâtiments érigés à l'occasion de l'Exposition Internationale de l'Eau en 1939 et notamment le Grand Palais, la cafétéria principale et le monument Albert I^{er}, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

81.

Décision :

- d'accepter le don de Mme Jacqueline CROLLEN de plusieurs documents anciens tels que plans de maisons, dossiers de rénovation ou documents comptables, ayant appartenu à une branche de la famille Marneffe datant de 1895 à 1897, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives,
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

82.

Décision :

- d'accepter le don de M. Jean-François MARIETTE de plusieurs cartes postales anciennes, représentant notamment des vues de Liège, à destination des collections communales et plus particulièrement celles des Archives,
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

83.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, avec consultation d'une seule firme pour l'acquisition de 10 claviers compatibles avec le logiciel CASSIO, indispensables à la bonne gestion des services du Département de l'Etat civil et de la Population.

84.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable
- adoption du cahier des charges y afférent pour l'acquisition de matériel de nettoyage en 5 lots pour l'année 2012.

M. l'Echevin FIRKET

85.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis de lotir n° 10/127 relative à un terrain situé rue de Beyne à Liège (Jupille-sur-Meuse) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture d'une voirie et de deux placettes.

86.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de modification de permis d'urbanisation relative à des terrains situés clos des Porions à Liège (Rocourt) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture de voirie entre la rue de l'Arbre Courte Joie et la chaussée de Tongres.

87.

Décision d'établir un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) relatif au site proposé pour l'organisation de l'exposition internationale 2017 et à la zone Bressoux-Droixhe.

88.

Décision d'élaborer un projet de plan d'alignement des voiries du Parc du Petit Bourgogne et de soumettre la demande d'ouverture de voiries communales au Collège communal aux fins d'organiser l'enquête publique.

89.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis de lotir n° 10/126 relative à des terrains situés rue Bois de Breux à Liège (Jupille/Grivegnée) et de la demande d'ouverture de voirie - accord sur l'ouverture de voiries, de chemins piétonniers et de placettes.

90.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n° 79134 relative à l'aménagement des rues Jean Jaurès, des Français, d'Ans et l'optimisation de la zone N20-échangeurs de Rocourt et de la demande d'ouverture et de la modification de voiries - accord sur l'ouverture d'une nouvelle voirie entre la rue de l'Arbre Courte Joie et la chaussée de Tongres, à l'exclusion du chemin piétonnier entre la nouvelle voirie et le Clos des Porions, l'ouverture d'une nouvelle voirie entre la rue d'Ans et la chaussée de Tongres et la modification de la rue de l'Arbre Courte Joie en vue de l'aménagement du carrefour avec la rue d'Ans.

91.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande d'un permis d'urbanisme - accord sur l'ouverture d'une nouvelle voirie dans le cadre de la construction d'un immeuble de 19 appartements.

92.

Passation d'un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une étude visant la faisabilité de la reconstruction des dents creuses le long de la Dérivation à Liège - adoption du cahier spécial des charges régissant le marché.

93.

Passation d'un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une mission d'étude pour la réalisation d'un plan communal d'aménagement révisionnel sur le site des coteaux de la Citadelle et d'un rapport sur les incidences environnementales correspondant (R.I.E.) - adoption du cahier spécial des charges régissant le marché.

94.

Passation d'un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'une étude en vue de la requalification des façades en Féronstrée et de la place Saint-Barthelemy à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges régissant le marché.

95.

Adoption définitive du plan d'expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles concernées par la construction d'une nouvelle voirie à créer entre la rue de l'Arbre-Courte-Joie et la chaussée de Tongres.

96.

Décision de passer un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de semences de gazon en sacs.

97.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition de graviers décoratifs.

98.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de conservation sur œuvres en béton – Monument – Fontaine Mathieu Bodson (4020 LIEGE) et sculpture de la Dame Blanche (4000 LIEGE) - décision d'approuver du projet définitif (comprenant le cahier spécial des charges) dressé en vue de l'exécution du marché – sollicitation de la subvention de la Région Wallonne.

99.

Décision de passer d'un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'étude préalable des éléments métalliques de la Fontaine du Perron, place du Marché à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - décision de solliciter le subsidie du Service Public de Wallonie, DGO4, Département du Patrimoine, Direction de la restauration du Patrimoine.

100.

Décision de passer d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux d'entretien et de sécurisation des balustres en fonte pour le site les Terrasses à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

101.

Décision de passer un marché "stock" sur catalogue par voie d'appel d'offres général pour l'acquisition de végétaux horticoles, en deux lots – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 – fixation des critères de sélection qualitative.

102.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour le remplacement d'une trappe de chambre de visite à la Fontaine de la place Saint-Etienne.

103.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection et le réaménagement de la zone animalière située dans le parc Nicolas Spiroux, à Grivegnée – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

104.

Décision de passer un marché de travaux en 2 lots, par adjudication publique, pour la restauration de la tour cybernétique dans le parc de la Boverie à 4020 LIEGE - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de l'exécution de ce marché.- décision de solliciter de la subvention du Service Public de Wallonie (DGO4 Département du Patrimoine).

105.

Décision d'approuver le texte de la garantie bancaire et les conditions générales de Dexia Banque concernant l'infrastructure de tourisme fluvial sur les voies navigables de la Région Wallonne, pour une concession particulière à la Ville de biens appartenant à la Région wallonne sis le long de la Meuse et de la dérivation de la Meuse ou lieu-dit « La Boverie », avec indexation de la garantie bancaire en faveur de la Région Wallonne.

Mme l'Echevin YERNA

106.

Octroi, pour l'année 2012, à l'A.S.B.L. "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" d'une subvention directe et d'une subvention indirecte afin de promouvoir la manifestation "LIEGE, CITE DE NOEL" qui aura lieu du 30.11.2012 au 30.12.2012.

107.

Octroi, pour l'année 2012, d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES", pour la promotion de la Foire d'octobre.

108.

Approbation du texte de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'association "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" relative à l'organisation de la promotion des marchés et des brocantes pour 2011, 2012 et 2013 - octroi à ladite A.S.B.L. d'une subvention directe pour l'année 2012.

109.

Adoption du règlement relatif à l'organisation des marchés publics et des activités ambulantes, sur domaine public.

110.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à une formation de base au logiciel WinSTAR.

111.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à une formation sur le développement durable.

112.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation en gestion de conflits.

113.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à la passation d'un permis D.

114.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation de sensibilisation à la diversité et aux lois anti-discrimination.

115.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation à l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les lieux touristiques.

116.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la conférence intitulée «Travail les raisons de la colère» organisée le 08/12/11.

117.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation intitulée «Comment viser le transfert pour mieux gérer la formation».

118.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à une formation intitulée «Développer des actions de communication performantes et les évaluer».

119.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture, relative à un colloque intitulé «Gestion des âges : un autre regard».

120.

Prise de connaissance du protocole d'accord établi entre l'A.S.B.L. «S.P.M.T.» et l'A.S.B.L. «ARISTA» et d'y adhérer.

121.

Passation par voie d'appel d'offre général d'un marché conjoint ayant pour objet le contrôle médical du personnel de l'administration de la Ville de Liège et du Centre public d'Action Sociale de Liège, fixation des critères de sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché et adoption du texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties au marché conjoint.

122.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture ainsi que d'un intérêt de retard, en suite d'une formation en gestion de crise.

123.

Passation d'un marché de services par appel d'offre général relatif à la mission d'étude et surveillance des travaux de rénovation lourde d'un immeuble classé sis rue Souverain Pont, 24, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

124.

Approbation des comptes et des états de recettes et dépenses de la Régie Foncière, de Stationnement et de Services pour l'exercice 2011 - décision conformément à l'article 12 des statuts de la Régie Foncière de Stationnement et de Services, d'affecter le résultat de l'exercice de manière suivante :

- dotation à la réserve légale soit 5 % du bénéfice ;
- dotation au fonds réinvestissements.

125.

Modification du règlement communal 2011 concernant l'organisation d'un appel à projets dans le cadre du projet Interreg SUN pour végétaliser les espaces publics et bâtiments visibles depuis l'espace public, situés dans le périmètre de la ZIP-QI Nord/Saint-Léonard.

126.

Passation d'un marché de travaux pour la rénovation lourde d'un immeuble sis rue Saint-Léonard n° 44 à 4000 LIEGE en deux logements moyens, par adjudication publique - approbation des critères de sélection qualitative tels que définis par le cahier spécial des charges à l'article 19 de l'arrêté royal du 8 juin 1996 - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

127.

Passation d'un marché de travaux pour la rénovation d'un immeuble sis rue Saint-Léonard n°163 à 4000 LIEGE en deux logements avec rez-de-chaussée commercial, par adjudication publique - approbation des critères de sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin GODEAUX

128.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de réparation des murs d'enceinte au cimetière de Rocourt – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

129.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel motorisé, destiné au Service des Sépultures – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

130.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de conservation du mur de « Idel lanchelevici », au cimetière de Robermont – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

131.

Décision de faire exécuter les travaux de renouvellement de la couverture de toiture et des zingueries du corps de garde dans le cadre du marché « stock » (lot n° 8) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

M. l'Echevin SCHROYEN

132.

Approbation du texte de l'avenant au Memorandum of Understanding (MoU) du 5 octobre 2011 relatif à la distribution de l'électricité à Liège et sa convention d'exécution.

133.

Approbation du texte de la convention en complément au Memorandum of Understanding (MoU) du 5 octobre 2011 relatif à la distribution de l'électricité à Liège et sa convention d'exécution.U

134.

Décision d'arrêter provisoirement le compte budgétaire de l'exercice 2011, le bilan et le compte de résultats au 31 décembre 2011.

135.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 décembre 2011.

136.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 janvier 2012.

137.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 29 février 2012.

138.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église du S-C et N-D de Lourdes
2. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
 3. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception (Grivegnée)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
 6. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
 2. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe
 3. du Conseil d'administration de l'église protestante Réveil-Grâce-Hollogne

139.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. " Liège Propreté " - pour l'organisation de projets spécifiques, notamment celui de " Plus belle ma Ville ", du 01/01/2012 au 31/12/2012, sous réserve de l'approbation de l'avenant à l'avenant " Ville durable 2011 " par le Conseil des Ministres et par le Conseil communal.

140.

Passation d'un marché en quatre lots par appel d'offres général, relatif à la fourniture de deux balayeuses, une balayeuse compacte de petite capacité (1m³) et une balayeuse compacte de grande capacité (6m³) ainsi que deux arroseuses, une arroseuse compacte de capacité moyenne (2m³) et une arroseuse compacte de grande capacité (5m³) – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires .

141.

Octoi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. Liège Propreté, pour l'année 2012.

142.

Autorisation de la cession du bail emphytéotique MOBLEFAN rue de Renory à 4031 Angleur.

143.

Décision de céder en gré à gré une parcelle de terrain rue Saint-Laurent à 4000 Liège.

144.

Décision de céder en vente publique un immeuble sis rue Sainte-Walburge, 39 à 4000 Liège.

145.

Décision de céder partiellement le bail emphytéotique RENAULT NERI rue de Mons à 4000 Liège – conclusion d'un bail avec la SPRL « LES PORTES DE LIEGE ».

146.

Approbation de l'avenant au bail emphytéotique « 1001 choses à faire » rue de Steppes à 4000 Liège.

147.

Acquisition des immeubles, rues Cathédrale, 18 et de Gueldre, 13/15 à 4000 Liège.

148.

Acquisition d'un ensemble d'appartements et de garages rue de Hesbaye, 147, 149/169 à 4000 Liège.

149.

Décision :

- de mettre en location, au profit du comité « Potager des Forges » d'une parcelle de terrain sise rue Saint-Léonard à 4000 Liège, cadastrée 10ème division, section B, numéro 116 K partie, à partir du 1er juillet 2012.
- d'adopter le texte de la convention de bail de droit commun relatif à une parcelle d'une contenance approximative de 560 m² sise rue Saint-Léonard à 4000 Liège, cadastrée 10ème division, section B, numéro 116K partie, au profit du comité « Potager des Forges ».

150.

Décision :

- de mettre à disposition de la S.A.« ANCIEN ETABLISSEMENT CARRE-SWINNEN » dont le siège social est situé sis rue SaintLéonard, 113 à 4000 Liège, à titre exceptionnel et temporaire, l'immeuble sis rue de Droixhe, 10 à 4020 Liège
- d'adopter la convention de prolongation d'occupation pour se terminer de plein droit le 30 novembre 2012.

151.

Adoption de la charte pour la cogestion et l'entretien des espaces communautaires dans les îlots Firquet/Saint-Séverin.

M. l'Echevin STASSART

152.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel audiovisuel divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire général dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de matériel audiovisuel divers venant à échéance le 26.03.2015.

153.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné aux établissements d'Enseignement secondaire général dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

154.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de mobilier divers destiné à l'Enseignement communal liégeois dans le cadre du marché "stock" ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire sur catalogue venant à échéance le 24.12.2013.

155.

Décision d'octroyer, pour l'année 2012, à l'ASBL « CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE DE LA VILLE DE LIEGE », rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 LIEGE, une subvention.

156.

Décision d'octroyer, pour l'année 2012, à l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE, une subvention.

157.

Reconduction, pour une durée de 3 ans à dater du 01.09.2012, de la convention particulière intervenue entre la Ville de Liège et l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE relative à l'opération « Echech à l'échech », adoptée par le Conseil communal le 17.12.2007, telle que modifiée par l'avenant n° 1 du 29.11.2010.

158.

Reconduction, pour une durée de 3 ans à dater du 01.09.2012, de la convention particulière intervenue entre la Ville et l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », La Batte, 10 à 4000 LIEGE relative à l'organisation des classes de vacances, adoptée par le Conseil communal le 17.12.2007, telle que modifiée par les avenants des 29.06.2009, 14.12.2009, 31.05.2010 et 29.11.2010.

159.

Octroi de la subvention 2012 à l'ASBL « FEDERATION DES OEUVRES SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LIEGE », boulevard d'Avroy, 17 à 4000 LIEGE,.

160.

Adoption de l'avenant n° 1 au contrat de transport scolaire – circuit 4604 entre le TEC LIEGE-VERVIERS et la VILLE. (année scolaire 2011-2012).

161.

Conclusion d'un contrat de transaction avec :

- 1 – un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'acquisition de médailles en métal léger.
- 2 – un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'acquisition de matériel pour la cellule graphique du Département de l'Instruction publique.

162.

Adoption du nouveau règlement particulier des études de l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.

163.

Décision :

- de reconduire pour l'année scolaire 2012-2013 l'organisation des Centres d'accueil 2011-2012;
- d'adapter cette organisation, en cas de nécessité impérieuse en fonction du nombre d'enfants à accueillir et des possibilités budgétaires;
- de charger le Collège de procéder, dans les limites des disponibilités budgétaires, à l'engagement du personnel indispensable sous régime du contrat d'employé à temps partiel et à durée déterminée pour la période du 03.09.2012 au 28.06.2013.

M. l'Echevin DREZE

164.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, sise 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois de mars 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

165.

Exonération pour l'A.S.B.L. "COLLECTIF CONTRACEPTION LIEGE" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite association, sise 91 rue Laïresse à 4020 LIEGE, pour l'année 2012.

166.

Exonération pour l'A.S.B.L. "REBONDIR" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite association, sise 25 rue du Pommier à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

167.

Exonération pour le groupe lauréat du "Concours Accessibilité et Architecture 2012" de fournir toutes pièces comptables et/ou justificatives pour l'octroi et la liquidation du Prix de l'accessibilité 2012 - octroi du Prix de l'accessibilité 2012 à Mlle GUITOUN Amandine, représentante du groupe lauréat du "Concours Accessibilité et Architecture 2012" de la Ville.

168.

Exonération pour l'A.S.B.L. "CANCER ET PSYCHOLOGIE", sise 215/14 avenue de Tervuren à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE, de fournir les bilan, compte de résultats – octroi d'une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

169.

Exonération pour l'A.S.B.L. "1 TOIT 2 AGES", sise 16 rue Sneessens à 1040 ETTERBEEK, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

170.

Exonération pour l'A.S.B.L. "ASSOCIATION SIMILES WALLONIE", sise 19/2 boulevard Beaufraipont à 4032 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite association pour l'année 2012.

171.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "AIDE LIEGEOISE AUX ALCOOLIQUES, AUX TOXICOMANES ET A LEUR FAMILLE" (en abrégé "ALFA"), sise 17 rue de la Madeleine à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

172.

Exonération pour l'A.S.B.L. "AVANCETOI", sise 80 rue Nicolas Spiroux à 4030 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

173.

Exonération pour l'A.S.B.L. "CAP SANTE", sise 32/11 avenue Rogier à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

174.

Exonération pour l'A.S.B.L. "REVIVRE CHEZ SOI", sise 4/24 rue Ernest Marneffe à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à la dite association pour l'année 2012.

175.

Exonération pour l'A.S.B.L. "ALTEO", sise 579/40 chaussée de Haecht à 1031 BRUXELLES, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

176.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CALIF - FORMATION DE FORMATEURS", sise 67 rue des Maraichers à 4020 LIEGE, liquidable à concurrence d'une première tranche de 80 % au cours du premier semestre 2013 **et du solde sur base d'un dossier de pièces justificatives approuvé par la Ville, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Réseau Insertion / Formation / Santé mentale" du 01/01/2013 au 31/12/2013.**

177.

Exonération pour l'A.S.B.L. "THAIS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite l'A.S.B.L., sise 40 place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Accompagnement de proximité autour du logement pour des personnes/familles en situations de précarité" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

178.

Exonération pour l'A.S.B.L. "TABANE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 28 rue des Steppes à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Ensemble, des liens et des racines" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

179.

Exonération pour l'A.S.B.L. "LES PETITS VENN'ARDS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 32/01 avenue Reine Elisabeth à 4020 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Rencontre parents-enfants à la Halte-Accueil Les Petits Venn'ards" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

180.

Exonération pour l'A.S.B.L. "ESPOIR & VIE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 53 rue Vert Vinave à 4041 VOTTEM, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Organiser un soutien scolaire pour les enfants de familles précarisées et aider les parents dans leur rôle d'éducateur, afin de lutter contre la pauvreté" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

181.

Exonération pour l'A.S.B.L. "MICROBUS" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 320 rue du Moulin à 4020 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Le français vecteur d'insertion" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

182.

Exonération pour l'A.S.B.L. "SAINTE-WALBURGE" de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 71 rue Sainte-Walburge à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Par des chemins de traverse, allons à la rencontre de l'autre,... Rassemblons-nous et entraïdons-nous pour sortir de nos isolements sociaux et communautaires" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

183.

Exonération pour l'A.S.B.L. "PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES" (en abrégé "P.E.C.W.B.") de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 11-15 rue Jonruelle à 4000 LIEGE, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "DARD'ART" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

184.

Adoption du texte de la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. "COORDINATION GENERALE SAINT-LEONARD" relative à l'organisation de la "Halte accueil" – exonération pour ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 6 rue de la Brasserie à 4000 LIEGE, pour l'année 2012 en vue d'organiser le projet "Halte accueil".

185.

Exonération pour l'A.S.B.L. "LA MARELLE LUDOTHEQUE" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 42 rue Hemricourt à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

186.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE" (en abrégé "C.R.I.P.E.L."), sise 19B place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

187.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "ECLAT DE RIRE", sise 172 rueXhovémont à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

188.

Exonération pour l'A.S.B.L. "LIGUE ALZHEIMER" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., sise 4b rue Montagne Sainte-Walburge à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

189.

Exonération pour l'A.S.B.L. "CENTRE D'ANIMATION PAROISSIALE" (en abrégé "CAP") de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroi d'une subvention directe à la dite A.S.B.L., sise 34a rue Jacob Makoy à 4000 LIEGE, pour l'année 2012.

190.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "AIDE AUX FAMILLES", dont le siège social est sis 55 rue d'Amerscoeur à 4020 Liège, pour le 1^{er} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

191.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, dont le siège social est sis 379 rue de la Boverie à 4100 SERAING, pour le mois d'avril 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville (article 844/33203/12/01).

192.

Approbation de l'avenant n° 1 au "Règlement d'ordre intérieur applicable dans les milieux d'accueil communaux agréés" adopté par le Conseil communal en séance du 27 mars 2006 (point 129), portant une disposition à inclure au Chapitre II , Article 1 (Modalités d'Inscription).

193.

Approbation de la convention avec l'A.S.B.L. "ASSOCIATION DES COMMERÇANTS – GALERIES SAINT-LAMBERT", dont le siège social est établi Place Saint-Lambert, 27 à 4000 LIEGE, représentée par son Shopping Center Manager relative à la mise à disposition de l'emplacement central des Galeries Saint-Lambert pour la "Semaine santé de la Ville de Liège" qui se déroulera du 17 septembre au 22 septembre 2012 en faveur de la population liégeoise.

194.

Exonération pour l'A.S.B.L. "MAISON BLANCHE DE GLAIN", de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., liquidable à concurrence d'une première tranche de 80 % au cours du premier semestre 2013 et du solde sur base d'un dossier de pièces justificatives approuvé par la Ville, pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Glain, sa maison de quartier : « Toutes les couleurs de 20 ans d'expression éducative, culturelle et citoyenne »" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

195.

Exonération pour l'A.S.B.L. "MAISON MEDICALE LES HOULPAYS", sise 2 Thier de la Chartreuse à 4020 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Les potagers collectifs sur roulettes" du 01/01/2013 au 31/12/2013.

196.

Exonération pour l'A.S.B.L. "CENTRE POLY-CULTUREL RESISTANCES", sise 11-13 rue Jonruelle à 4000 LIEGE, de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'organisation du projet spécifique intitulé "Résistances en santé..." du 01/01/2013 au 31/12/2013.

M. l'Echevin CHAMAS

197.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE - SECTION DE LIEGE », rue de la Mutualité, 80 à 4030 Grivegnée, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

198.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « BESACE, SPORTS-TOURISME-LOISIRS », avenue de la Toison d'Or, 84-86 à 1060 Bruxelles de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

199.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE DIOCESAIN DES JEUNES – S.D.J. », rue des Bruyères, 127 à 4000 Liège 1, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

200.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LES SCOUTS - FEDERATION DES SCOUTS BADEN-POWELL DE BELGIQUE », rue de Dublin, 21 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

201.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET SANTE », chaussée de Haecht, 579, Bte 40 à 1031 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

202.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE - G.C.B. », rue Paul-Emile Janson, 35 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., pour l'année 2012.

203.

Décision d'exonérer l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE », rue Saint-Gilles, 29 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

204.

Décision d'exonérer l'association de fait « JEUNES MR SECTION DE LIEGE VILLE », Vinâve d'Ile, 9 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

205.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE – C.E.M.E.A. - S.J. », rue de Sluse, 8 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

206.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS (S.I.E.P.) », rue Forgeur, 25 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

207.

Décision d'exonérer l'association de fait « MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES DU NOUVEAU LIEGE – M.J.S. – LIEGE », avenue des Lilas, 23 à 4000 Liège – Rocourt, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

208.

Décision d'exonérer l'association de fait « JEUNES C.D.H. LIEGE VILLE », rue Paradis, 104 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

209.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « PROMOTION ET CULTURE », place Saint Paul, 9-11 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

210.

Décision d'octroyer une subvention directe à L'A.S.B.L « CLUB DES JEUNES DU PERY – M.J. PERY », rue au Péri, 3 à 4000 Liège pour l'année 2012.

211.

Décision d'exonérer l'association de fait « C.E.C. MOSAIQUE », place Saint-Christophe, 8 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite association de fait pour l'année 2012.

212.

Décision d'octroyer une subvention directe à L'A.S.B.L « CLUB DES JEUNES DU PERY – M.J. PERY », rue au Péri, 3 à 4000 Liège pour l'année 2012.

213.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LA JOYEUSE VAGUE », avenue de Péville, 8 à 4030 Liège-Grivegnée, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

214.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « FEDERATION NATIONALE DES PATROS », rue de l'Hôpital, 17 à 6060 Gilly, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

215.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ECOLO-J », place Eugène Flagey, 18 à 1050 Bruxelles, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

216.

Décision d'exonérer l'association de fait « FEDERATION DES ETUDIANTS LIBERAUX UNIS », Vinâve d'Ile, 9 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite l'association de fait pour l'année 2012.

217.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L.« CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD - LA BIBI (C.E.C.) », rue Lamarck, 26 à 4000 Liège pour l'année 2012.

218.

Décision d'exonérer L'A.S.B.L. « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE DE L'OUEST - C.E.C. LA BARAKA », rue Sainte-Marguerite, 51 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

219.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « l'ATELIER CREATIF DE BOIS-DE-BREUX », rue de Herve, 653 à 4030 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

220.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ACTION SOCIALE AU BERNALMONT », rue Lavaniste, 72 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

221.

Décision d'exonérer L'A.S.B.L. « LA TCHICASS », rue des Ecoliers, 24 à 4020 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

222.

Décision d'exonérer L'A.S.B.L. « LA MARGUERITE – MAISON DE QUARTIER », rue Sainte - Marguerite, 362 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

223.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE (G.A.S.S.) », Degrés des Tisserands, 33 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

224.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SAINTE-WALBURGE », rue Sainte-Walburge, 71 à 4000 Liège, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

225.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE - CLUB DE JEUNESSE DU NORD », rue Lamarck, 26 à 4000 Liège pour l'année 2012.

226.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE », Ilot Saint-Georges, en féronstrée, 86 à 4000 LIÈGE 1, pour l'année 2012.

227.

Décision d'acquérir un vélo fitness, un vélo de spinning, un elliptique, deux rameurs et deux tapis de course, destinés à l'Enseignement communal et au Département de la Jeunesse et des Sports, sur base du marché sur catalogue adopté par le Conseil communal du 04/10/2010, ayant pour objet l'acquisition de matériel de sports divers et d'une validité de 36 mois.

228.

Décision d'acquérir une autolaveuse compacte sur batterie et ses accessoires d'exploitation auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

229.

Passation d'un marché public par procédure négociée sans publicité préalable pour l'attribution du contrat de maintenance du logiciel de gestion G.M.A. - adoption du texte du contrat d'assistance à conclure entre la Ville et l'adjudicataire du marché pour une durée de 48 mois.

230.

Décision d'acquérir cinq armoires métalliques à portes battantes, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

231.

Décision d'acquérir quatorze armoires métalliques à volets, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

232.

Décision d'acquérir cent soixante chaises de collectivité, deux diables de transport, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

233.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « PROMOTION DES SPORTS », pour l'année 2012 pour l'organisation de la manifestation « Liège sur Sable » du 19/07/2012 au 12/08/2012.

234.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de mobilier pour la cafétéria du Centre Sportif d'Outremeuse – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

235.

Décision d'adopter la convention entre la Ville et l'association de fait « ROTARY CLUB DE LIEGE CITE ARDENTE », relative à la manifestation dénommée « 24 heures de Jogging de Liège » du 22/09/2012 au 23/09/2012 – exonération de l'association de fait « ROTARY CLUB DE LIEGE CITE ARDENTE », de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à ladite association pour l'organisation de la manifestation « 24 heures de Jogging de Liège » du 22/09/2012 au 23/09/2012.

236.

Décision d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BE YOURSELF », relative à la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2012 au 12/08/2012 - d'exonérer l'A.S.B.L. « BE YOURSELF » de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

237.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CAMERA-etc », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. - exonération de ladite l'A.S.B.L., de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside.

238.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX - C.R.E.A.H.M. - REGION WALLONNE », quai Saint-Léonard, 6 à 4000 Liège.

239.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARELLE LUDOTHEQUE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

240.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « le jardin des enfants – jde », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

241.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « ASSOCIATION DES ECOLES DE DEVOIRS EN PROVINCE DE LIEGE (A.E.D.L.) », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

242.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE – EdR », rue Xhovémont, 172 à 4000 Liège.

243.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIDE A LA POPULATION EN DIFFICULTE – APODI » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

244.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LE COURANT D'AIR », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

245.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « TELE-SERVICE LIEGE T.S. LIEGE ».

M. l'Echevin HUPKENS

246.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY», pour l'année 2012.

247.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ETNIK'ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

248.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPACES BOTANQUES UNIVERSITAIRES DE LIEGE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

249.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L «LES STUDIOS DU HORLA», de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite pour l'année 2012.

250.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CROCH», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

251.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE», pour l'année 2012.

252.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION», pour l'année 2012.

253.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION», pour l'année 2012.

254.

Décision :

- d'exonérer l'Association «OUVERTURE NORD SUD», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite Association pour l'année 2012.

255.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE», pour l'année 2012, pour l'organisation d'une tournée internationale.

256.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE», pour l'organisation de la manifestation «La Fête au Château», organisée le samedi 8 septembre 2012 à Angleur
- d'octroyer une subvention indirecte à la A.S.B.L pour l'organisation de ladite manifestation.

257.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE DRAMATIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - CENTRE EUROPEEN DE CREATIONS THEATRALES ET CHOREGRAPHIQUES - THEATRE DE LA PLACE».

258.

Décision de passer un marché à dix lots par procédure négociée, sans publicité préalable, pour la restauration de dix ouvrages manuscrits de la Bibliothèque Ulysse Capitaine.

259.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures, en exécution d'une commande de goupilles pour échafaudage lancée au bénéfice du BAL / Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain et d'une commande d'accessoires pour diables lancée par la Direction du Département Culture - Musées – Tourisme.

260.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture, en exécution d'une commande relative à l'achat de matériel d'éclairage lancée au bénéfice du Musée de l'Art Wallon.

261.

Décision :

- d'accepter le don de M. Serge LOUREAU de l'orgue de danse de taille moyenne «Le Brabançon», manufacturé dans les ateliers Théophile Mortier à Anvers au cours de la première guerre mondiale,
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

262.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures en exécution de deux commandes de luminaires lancées au bénéfice du Grand Curtius et du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège relevant du Département de la Culture.

263.

Décision :

- d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE», relative à l'organisation de la manifestation culturelle «Tempo Color», qui se déroulera les 21 et 22 septembre 2012 place des Carmes à Liège,
- d'octroyer une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de ladite manifestation.

264.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE VISION POUR LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - NEW VISION», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

265.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION CULTURELLE BERBERE TAMAZIGHT», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

266.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «GROUPE SLAVIANKA ART», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

267.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TIBI DE L'AFRIQUE DE L'OUEST», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

268.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ARTICLE 27 LIEGE - ART27LG», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

269.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «POINT D'APPUI - SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES SANS PAPIERS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

270.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOVINYO», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

271.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SAFARI DES ANGES», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

272.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COLLECTIF EBENE PLUS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

273.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE DE LIEGE - ML LG», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

274.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «UNION LIEGEOISE POUR LA DEFENSE DE LA PAIX - ULDP», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

275.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L.«LA BRAISE CULTURE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

276.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA BOBINE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

277.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ENAIIP EN PAYS DE LIEGE», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

M. l'Echevin LEONARD

278.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'entretien des peintures des menuiseries extérieures de la façade Est de l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation du subside du Service public de Wallonie (Maintenance).

279.

Décision d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique pour l'exercice 2012, réalisés dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

280.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF de la conciergerie en deux phases à la Maison de la Presse, rue Haute Sauvenière, 19 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

281.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et la mise en service de modules de communication pour la télégestion de la Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

282.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un poste de lavage pour l'atelier peinture avec bassin de décantation et station de séparation des eaux usées nécessaires aux Bâtiments communaux -adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

283.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité incendie au Théâtre du Trianon, rue Surllet 20 à 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

284.

Décision de passer un marché structuré en trois phases par procédure négociée sans publicité pour la mission d'études concernant la mise en conformité électrique et relighting à l'Eglise Saint-Nicolas, rue Fosse aux Raines, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché

285.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des convecteurs gaz par un chauffage central à l'annexe école des Pitteurs, rue Surllet, 10 à 4020 LIEGE - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

286.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée pour le remplacement de châssis à l'école fondamentale, rue Charles Bartholomez 7-9, 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides du Service public de Wallonie (UREBA).

287.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité de l'ascenseur à la Halle du Nord, rue de la Boucherie à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

288.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des bétons de façade de la cour intérieure à l'école fondamentale communale de Chênée-Thier, rue Fraîche, 14 à 4032 CHENEE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

289.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'un système de détection incendie généralisée à l'Accueil des immigrés, rue Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

290.

Décision d'exécuter les travaux de rafraîchissement des peintures intérieures, au Mémorial Walthère Dewé, rue Coupée, 92 à 4000 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°6).

291.

Approbation des travaux modificatifs générant un supplément apportés au projet initial des travaux de désamiantage du sous-sol au Théâtre de la Courte Echelle, rue de Rotterdam 29 à 4000 LIEGE.

292.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise sur plan du réseau gaz de divers bâtiments administratifs et scolaires – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché

293.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF au jardin d'enfants, rue de Visé 782 à 4020 WANDRE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise

294.

Acquisition de bois divers et de panneaux en bois pour l'exercice 2012, réalisé dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2014.

295.

Acquisition du mobilier de bureau destiné au service Cellule Sécurité – 2^{ème} étage, rue de Namur, 2, 4000 LIEGE, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

296.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'une hydro-cureuse à haute pression nécessaire au Service des Bâtiments communaux - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

297.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la sécurisation de la cour intérieure à l'Atelier créatif de Jupille, place des Combattants à 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

298.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'extension de la serre « Tunnel » aux pépinières Trou Louette, avenue Joseph Merlot 107 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

299.

Décision d'exécuter des travaux de placement de systèmes d'alarmes évacuation à effectuer à l'implantation des Erables – Annexe Na, rue Longue 46 à 4000 LIEGE (lot n° 7) et au jardin d'enfants de la Faille, rue de la Faille 41 à 4000 LIEGE (lot n°8), réalisé dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique.

300.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des châssis et portes de la façade principale de la piscine au Centre Sportif de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux 55 à 4030 GRIVEGNEE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

301.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage du calorifuge des tuyauteries, à l'école fondamentale communale de Jupille-Bruyères, rue Fernand Dehousse, 1 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

302.

Décision de réaliser les travaux de maintenance (remplacement de boiseries de corniches pourries en façade à rue – remplacement de divers tuyaux de descente en zinc – réparation en recherche des versants de toiture en ardoises naturelles 20/30) au Musée d'Ansembourg, en Féronstrée, 114, à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" (lot n° 6) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux. - sollicitation des subsides du S.P.W. (Patrimoine et Maintenance).

303.

Décision d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien à de toitures, à charge des articles du budget extraordinaire de l'exercice 2012 - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

304.

Décision d'exécuter des travaux de peinture intérieure et de décoration à l'école fondamentale de Cointe, boulevard Gustave Kleyer 36 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n°8).

305.

Décision d'exécuter des travaux de peinture du hall de la cage d'escalier et du couloir du 1^{er} étage au groupe scolaire du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 244-246 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux (lot n° 6).

306.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'étanchéisation de l'ensemble des serres à l'ICET d'Horticulture, rue de l'Espérance, 62 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

307.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements de la chaufferie à l'ICET Hôtellerie, Hors Château 13, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - sollicitation des subsides du Service public de Wallonie (UREBA).

308.

Décision de passer un marché par adjudication publique pour le parachèvement des enduits de façades à l'église Saint-Vincent, avenue Albert Mahiels, 4000 LIEGE - fixation comme suit du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation du subside du Service public de Wallonie (Programme triennal 2010-2012) ;

309.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée pour le placement d'une fibre optique dans les rues Saint-Jean-Baptiste, Velbruck et Hors Château pour relier 2 bâtiments, l'Ilot Saint-Georges et l'école d'Hôtellerie et de Tourisme à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

310.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'enlèvement de deux souches de cheminées menaçant ruine et la réalisation de divers travaux de sécurisation à l'Ancienne Eglise Saint-André (réserves du MARAM), rue Hors-Château, 25 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

311.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires, apportés au projet initial des travaux Mesures conservatoires d'urgence, placement d'un système de détection incendie à l'école d'hôtellerie (Hôtel de Grady) en hors Château, 5 à 4000 LIEGE.

312.

Décision d'exécuter les travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans divers bâtiments communaux, réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique, à charge des articles du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

313.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le placement d'un système de détection incendie généralisée à l'Accueil des immigrés, rue Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE ainsi que son entretien pendant la période de garantie – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

314.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège, convention relative à la mise à disposition du bâtiment sis rue Général Bertrand 1 à 4000 LIEGE - octroi d'une subvention indirecte au Centre Public d'Action Sociale de Liège, pour mise à disposition gratuite dudit bâtiment.

315.

Décision de un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement du revêtement de sol de la Mairie de quartier, au Complexe Administratif de Grivegnée, 128 rue Belvaux à 4030 LIEGE (Grivegnée) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

316.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de plafonds (y compris l'éclairage) au jardin d'enfants, rue Longue 46 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

317.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des châssis (en 2 phases), au Groupe scolaire du Thier-à-Liège, 244-246 boulevard Ernest Solvay à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation de la subvention du Service Public de Wallonie (UREBA).

318.

Décision d'acquérir des revêtements de sols nécessaires aux besoins de nos services techniques pour l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

319.

Décision d'approuver la réalisation de travaux apportés au projet initial des travaux d'installation des machineries scéniques et de l'électricité scénique à l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE.

320.

Décision de passer un marché par adjudication publique pour les travaux de rénovation globale du bâtiment dans le cadre du programme triennal au complexe administratif de Wandre 832, rue de Visé à 4020 LIEGE (Wandre) - fixation comme suit du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise - sollicitation du subside du Service public de Wallonie (Programme triennal 2010-2012) et (UREBA).

321.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de reconstruction du mur mitoyen dans la cour de récréation de l'école fondamentale de Rocourt, rue François Lefèbre 62/66, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

322.

Décision d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et agrandissement de l'Opéra royal de Wallonie, rue des Dominicains, 4000 LIEGE - octroi d'un délai complémentaire de 64 jours calendrier pour la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires.

323.

Décision de retier sa délibération du Conseil du 27 février 2012 point n°82 – passation d'un marché « stock » par adjudication publique, relatif à la fourniture de matériel destiné au Service plomberie des Installations intérieures structuré en 4 lots distincts – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, de date à date, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs :

324.

Décision de passer un marche par voie de procédure négociée pour la transformation d'une classe en bloc sanitaire au groupe scolaire, rue Bonne Nouvelle 16, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides de la Communauté Wallonie – Bruxelles (PPT).

325.

Décision de passer un marche par voie de procédure négociée pour la réfection du bloc sanitaire locaux 1 et 2 à l'annexe de l'ICET Horticulture, boulevard Sainte-Beuve 31A, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

326.

Décision de passer un marche par voie de procédure négociée pour divers travaux d'électricité à l'école mixte d'enseignement secondaire spécialisé, rue Joseph Vrindts 7, 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

327.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des carrelages des vestiaires de la piscine, l'obturation de baies, le placement d'une ventilation et le remplacement de châssis à l'école fondamentale de Burenville, rue Burenville, 46 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

328.

Décision de passer un marché de travaux par appel d'offres général relatif à la rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques (bâtiments situés dans le parc de la Boverie à 4020 Liège) afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture, de l'exploiter et d'en assurer la maintenance pendant une période de 10 ans - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs - sollicitation des subsides du FEDER.

329.

Décision de passer un marché de services par adjudication publique structuré en trois lots relatifs aux contrats de maintenance et de garantie totale pour les installations techniques du Musée Curtius, quai de Maestricht 13 à 4000 LIEGE - adoption dans toutes ses dispositions, du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs;

330.

Décision de passer, par voie d'appel d'offres général, un marché de services pour la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de terrains de football pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Leman situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

331.

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de rénovation des niveaux 0, -1 et -2 au Service des Travaux, rue de Namur, 2, à 4000 LIEGE.

332.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de rénovation des douches et à l'aménagement du -1 (remplacement chaudière et production sanitaire + rationalisation du réseau gaz) à la Division de Voirie, rue de l'Enseignement, 16, à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

333.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'un local « nurserie » (en deux phases) à l'IRHOV, rue Monulphe, 80 à 4000 LIEGE.

334.

Décision d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures.

335.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central, remplacement de la production d'eau chaude sanitaire et désamiantage à L'ICET de coiffure, rue des Pitteurs 31 à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise- sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

336.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement d'un accès indépendant vers l'accueil d'urgence à la crèche de Droixhe, rue A. Rassenfosse 1 à 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

337.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le compartimentage RF à l'école fondamentale communale de Wandre-Xhavée, rue de Rabosée 67 à 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

338.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le relighting complet, l'ajout d'éclairage de secours et l'adaptation de faux-plafonds (en trois phases) au Groupe scolaire Waha, boulevard d'Avroy, 96, à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

339.

Adoption de la convention entre la Ville de Liège et l'ASBL «Confrérie des Fous», dans le cadre de l'octroi d'un subside en capital pour financer la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment sis vieille Voie de Tongres 74/76 à 4000 LIEGE occupé par ladite ASBL.

340.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et de M. Luis SALAZAR, artiste, pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le bâtiment en partie classé de l'Opéra Royal de Wallonie.

341.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et l'association « Confrérie des Fous », dans le cadre de la mise à disposition à titre précaire d'un emplacement dans le bâtiment BM 46 sis rue de la Tonne 80 à 4000 ROCOURT, ancienne Caserne Leman- décision d'octroyer une subvention indirecte à ladite association par la mise à disposition gratuite de l'emplacement.

342.

Adoption de la convention destinée à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL « Royal Fayenbois Tennis club », relative à l'octroi d'un subside en capital destiné à financer la réalisation des travaux d'aménagement du bâtiment sis avenue du Tennis 1 à 4020 LIEGE occupé par ladite ASBL.

343.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ASBL « Fédération belge des Banques Alimentaires Pour la Lutte contre la Faim dans notre Pays» dans le cadre de la mise à disposition à titre précaire du bâtiment BM66 sis rue de la Tonne 80 à 4000 LIEGE – exonération de l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention indirecte à l'ASBL pour la mise à disposition à titre précaire dudit bâtiment.

344.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et la BVBA (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid – S.P.R.L.) «TOURIS-TRAM» dans le cadre de la mise à disposition à titre précaire, d'un emplacement dans le bâtiment BM46, sis rue de la Tonne 80 à 4000 LIEGE (ancienne caserne Leman) - exonération de l'association de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention indirecte à l'association, pour mise à disposition à titre précaire dudit emplacement dans ledit bâtiment BM 46.

345.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de la représentation consulaire d'Italie à Liège dans le cadre de la disposition précaire de 2 locaux dans le bâtiment de la maison de la presse sis rue Haute Sauvenière 19 à 4000 LIEGE.

346.

Adoption du texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et la société en commandite par actions «ESPACE GUILLEMINS» dans le cadre de la location de surfaces dans un immeuble sis rue des Guillemins 13/34 à 4000 LIEGE.

347.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la voirie d'accès à l'école fondamentale de Wandre, Vôye des Cotch'Tresses (4020 WANDRE).

348.

Décision d'approuver le principe de l'exécution des travaux de déplacement du passage pour piétons adaptation du carrefour de la place du Général Leman et de l'avenue Emile Digneffe à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

349.

Décision de confier à la « S.C.I. RESA », rue Louvrex 95, 4000 LIEGE, la fourniture de luminaires (et d'accessoires), leur pose et leur raccordement, rue du Moulin (4020 LIEGE), sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

350.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réaménagement de la rue Haute (4000 LIEGE).

351.

Passation d'un marché de travaux par adjudication publique pour le réaménagement de la rue Walthère Dewé et le remplacement d'une canalisation d'égout rue de l'Ermitage (4000 LIEGE) – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges – sollicitation des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

352.

Décision d'adopter du texte de l'avenant n° 1 de la convention à conclure entre la Ville et le S.P.W. (Service Public de Wallonie) portant sur les articles numérotés de 1 à 6 afin d'adapter la convention appelée à régir les droits et les obligations respectifs de la Ville et le S.P.W. dans le cadre de la cession de la maîtrise d'ouvrages relative à des travaux de remplacement d'installations d'éclairage vétustes ainsi qu'à la cession de propriété de ces ouvrages après exécution desdits travaux.

353.

Décision d'arrêter le texte de la convention particulière à conclure entre la Ville et « INFRABEL » relative à la construction d'une passerelle située au Km 4.162 de ligne 34 – Liège Guillemins / Hasselt à Liège Vivegnis.

354.

Décision de passer d'un marché de travaux par adjudication publique pour la création d'une nouvelle voirie, en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée à 4000 LIEGE – décision de fixer du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – décision d'approuver du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

355.

Décision d'arrêter le texte de la convention à conclure entre la Ville et la S.P.R.L. Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux dans le cadre de l'exécution du marché public conjoint relatif à l'aménagement de l'égouttage et au déplacement des installations de distribution d'eau au croisement des rues de Lantin et d'Alleur à 4000 LIEGE.

356.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et de rétablissement de la structure par chemisage de la canalisation d'égouttage, ainsi que la remise en état d'une chambre de visite, rue Villette à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

357.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, place Herbert Hoover à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

358.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, impasse Hubart à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

359.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux de curage et d'endoscopie de la canalisation d'égouttage, rue de la Cité à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » à deux lots d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2014, en vue de l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

360.

Décision d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'entretien du micro-tapis, rue des Trois Grands (4030 GRIVEGNEE), dans le cadre du marché « stock » de travaux d'amélioration des revêtements de voiries d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

361.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de trottoirs, rue de Rabosée à 4020 LIEGE (WANDRE) – décision de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.- décision de solliciter des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

362.

Décision de conclure un contrat de transaction en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à pour l'entretien et le dépannage de neuf stations de relevage des eaux d'égout situées sur le territoire de la Ville ainsi que la mise à niveau technique et sécuritaire de six d'entre elles.

363.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de trottoirs et sécurisation de carrefours, rue du Sart-Tilman (partie comprise entre l'allée de la Cense Rouge et la rue de la Lisière) à 4031 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - décision de solliciter des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

364.

Décision d'adopter la charte « Infrastructure favorable aux motocyclistes » afin d'améliorer la sécurité routière des usagers de deux-roues motorisés et de tenir compte de leurs besoins spécifiques lors de l'étude de nouveaux aménagements d'espaces publics à passer avec l'ASBL FEDEMOT.

365.

Décision de passer un marché conjoint de travaux entre la Ville de Liège et la « C.I.L.E. » par adjudication publique pour l'aménagement de l'égouttage et le déplacement des installations de distribution d'eau au croisement des rues d'Alleur et de Lantin à 4000 LIEGE – décision de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

366.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la création d'un tronçon de voirie à Droixhe et pose d'un égout à 4000 LIEGE - décision de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicitation des subventions régionales (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1) - décision de solliciter de la subvention du PFGV, «Plan Fédéral des Grandes Villes ».

367.

Décision d'approuver le projet de remplacement de luminaires vétustes, l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la TVA - de passer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet , par procédure négociée sur simple facture acceptée - d'approuver les plans et les documents du marché, relatifs à ce marché de fournitures - décision d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter – décision, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'adjudicataire désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Liège, chargé du suivi des travaux, conclu par l'intercommunale en date du 01/01/2012 et ce, pour une durée de 2 ans - de charger le Collège de l'exécution de la présente délibération.

368.

Décision d'approuver du projet d'aménagement du réseau éclairage public rue Saint-Laurent à 4000 LIEGE comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la TVA – de passer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, par procédure négociée sans publicité - d'approuver du cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché, relatifs à ce marché de fourniture - d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter – décision, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'adjudicataire désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public , conclu par l'intercommunale en date du 01/01/2012 et ce, pour une durée de 2 ans – décision de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

369.

Décision d'approuver du projet d'aménagement de la rue Walthère Dewé à 4000 LIEGE comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations du GRD et la T.V.A. - de passer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, par procédure négociée sur simple facture acceptée - d'approuver les plans et les documents du marché, relatifs à ce marché de fournitures - décision d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter - décision concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'adjudicataire, désigné dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Liège, chargé du suivi des travaux, notamment pour la Ville, conclu par l'intercommunale en date du 01/01/2012 et ce, pour une durée de 2 ans - décision de charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

370.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour le placement de l'éclairage public au niveau de la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée), à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

371.

Décision d'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public pour la place Henri Simon à 4000 LIEGE – passation d'un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet par procédure négociée sans publicité – approbation du cahier spécial des charges, des plans et des documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fourniture - décision d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter - décision concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entreprise, désignée dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Liège, chargé du suivi des travaux, notamment pour la Ville de Liège conclu par l'intercommunale en date du 01/01/2012 et ce, pour une durée de 2 ans - décision de charger le collège de l'exécution de la présente délibération – décision de solliciter les subventions régionales. (Service Public de Wallonie, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes et des Bâtiments – DGO1).

372.

Décision de passer d'un marché de fournitures par appel d'offres général pour la fourniture de luminaires pour la nouvelle rue Bovy (en prolongement de la rue Bovy, entre la rue de Sclessin et la rue de Fragnée) à 4000 LIEGE – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

373.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de mise sous domaine public de l'areine Gersonfontaine dans la rue Pouplin, la rue Stéphany, la rue Lambert-le-Bègue et la place des Béguinages (4000 LIEGE).

374.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de l'avenue de la Rousselière dans le parc de Fayembois (4020 JUPILLE), générant une augmentation du coût des travaux.

375.

Décision de passer un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de machines et d'outillages divers pour les ateliers de maintenance – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

376.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication publique pour l'acquisition et la pose de différents types de clôtures sur le territoire de la Ville - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, à l'adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 - fixation du critère de sélection qualitative.

377.

Adhésion au marché de fourniture de fondants chimiques à passer par la Province de Liège qui agit en tant que centrale de marchés organisée dans le but du regroupement des besoins des communes pour les périodes hivernales et mandate la Province de Liège, au nom de la Ville pour l'attribution du marché - fixation des besoins de la Ville en produits de déneigement pour l'hiver 2012-2013 - approbation du texte de la convention transmis par la Province de Liège et reprenant les obligations et responsabilités des différentes parties dans le cadre de l'exécution de ce marché et de la gestion des stocks.

378.

Décision de passer par voie de procédure négociée sans publicité, un marché pour la location d'un véhicule de fonction hybride pendant une durée de 48 mois, véhicule d'attente compris - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, dressé par le service technique du Parc automobile.

379.

Décision de passer un marché de fournitures par appel d'offres général pour l'acquisition d'un tracto-pelle pour les services de voirie – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

380.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. TECTEO GROUP

Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2012;

2. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012;

3. Intercommunale de soins Spécialisées de Liège (ISOSL)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012;

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

381.

Nomination d'un Inspecteur principal.

382.

Nomination de dix Inspecteurs opérationnels.

383.

Nomination de trois Inspecteurs de quartier.

384.

Fixation du nombre d'emplois vacants à 2 Inspecteurs à détacher au CIC - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de police détaché au CIC - fixation du choix du mode de sélection.

385.

Ouverture d'un emploi pour le personnel du cadre administratif et logistique de niveau B grade spécifique « Secrétaire de direction », à temps plein, à attribuer par mobilité - fixation du choix du mode de sélection - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de CaLog niveau B grade spécifique « Secrétaire de direction » - décision subsidiairement, à défaut d'un candidat jugé apte à l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la mobilité 2012-03, de pourvoir au poste resté vacant par voie de recrutement externe - fixation du choix du mode de sélection.

386.

Ouverture d'un emploi pour le personnel du cadre administratif et logistique de niveau B grade spécifique « Consultant ICT », à temps plein, à attribuer par mobilité - fixation du choix du mode de sélection - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de CaLog niveau B grade spécifique « Consultant ICT » - décision subsidiaire, à défaut d'un candidat jugé apte à l'issue des épreuves de sélection organisées dans le cadre de la mobilité 2012-03, de pourvoir au poste du resté vacant par voie de recrutement externe - fixation du choix du mode de sélection.

387.

Prise d'acte du désistement d'un emploi d'Inspecteur dans la Zone de police.

388.

Prise d'acte de la reprise d'une fonction d'Inspecteur de police, à la date du 27 décembre 2011.

389.

Acceptation à la date du 31 octobre 2012, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er novembre 2012, de la démission d'un Inspecteur de police.

390.

Acceptation à la date du 31 mars 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

391.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un CaLog D, suite à son accident de travail du 6 novembre 2009.

392.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 16 mars 2010.

393.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 24 avril 2010.

394.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 3 mai 2010.

395.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 5 mai 2010.

396.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 12 août 2010.

397.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 4 décembre 2010.

398.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle et de la nature des lésions et des séquelles permanentes d'un Inspecteur de police, suite à son accident de travail du 25 janvier 2011.

399.

Autorisations d'ester en justice 2 dossiers (7924 - 7925).

Mme l'Echevin YERNA

400.

Démission, au 28/11/12, jour de son 65ème anniversaire, d'un Directeur en chef spécifique nommé.

401.

Démission, au 16/10/12, jour de son 65ème anniversaire, d'un 1er attaché spécifique [médecin] nommé à raison de 18H/sem. et au 31/10/12 au soir, la démission de ses fonctions de 1er attaché spécifique [médecin] A.C. à raison de 12H/sem.

402.

Modification, par un avenant, du contrat de travail d'un 1er attaché spécifique médecin pour le désigner en qualité de Directeur spécifique de Médecin à temps plein à durée déterminée.

403.

Octroi d'un congé pour convenances personnelles du 01 au 31/07/12 à une inspectrice générale.

404.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un gradué spécifique B1 nommé pour exercer les fonctions supérieures d'attaché spécifique A1SP.

405.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un agent technique en chef D9 nommé pour exercer les fonctions supérieures de Chef de bureau technique A1.

406.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, quatre Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures d'attaché spécifique A3SP.

407.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, cinq Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures de Chef de division.

408.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, deux Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures de Chef de division technique A3.

409.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un Attaché spécifique A1SP nommé pour exercer les fonctions supérieures de Directeur technique A5.

410.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un employé d'administration D6 nommé pour exercer les fonctions supérieures de Chef de bureau administratif A1.

411.

Désignation, avec effet au 01/07/12 et pour une période de 6 mois, un 1er Attaché spécifique A4SP nommé pour exercer les fonctions supérieures de 1er Directeur spécifique A6SP.

412.

Désignation, au 01/07/12, dans un emploi contractuel du cadre, d'un lauréat de la réserve de recrutement d'attaché spécifique – échelle A1SP et nomination, au 01/07/12, au grade d'attaché spécifique – échelle A1SP, d'un agent occupant un emploi contractuel du cadre et pour lequel il est renoncé au stage conformément à l'article 34 des conditions générales d'accès.

413.

Fin, au 30/06/12, de la suspension d'exécution de contrat d'un attaché spécifique nommé et octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles, pour une période de 6 mois, du 01/07 au 31/12/12.

M. l'Echevin STASSART

414.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 15.03.2012 au 27.03.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Porto, 76.
- 2 - à partir du 26.03.2012, d'un instituteur primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 3 - d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire :
 - 1 - le 12.03.2012
 - 2 - le 24.04.2012.
- 4 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Général de Gaulle, 89 :
 - 1 - du 01.03.2012 au 04.03.2012 et le 26.03.2012
 - 2 - à partir du 24.04.2012.

- 5 - à partir du 30.04.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de l'avenue Brigade Piron, 1.
- 6 - à partir du 15.03.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 7 - le 28.03.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.
- 8 - à partir du 30.04.2012, d'un maître de religion islamique, en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 9 - d'une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire :
- 1 - le 22.03.2012
 - 2 - le 23.04.2012.

415.

Décision de nommer définitivement, 3 Directrices d'école fondamentale, avec effet au 01.07.2012 :

416.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité :

- 1 - pour les périodes du 01.02.2012 au 01.03.2012 et du 02.03.2012 au 31.03.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Basse-Wez, 54.
- 2 - du 27.04.2012 au 26.05.2012, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Xhovémont, 145.

417.

Décision d'émettre un avis favorable :

- 1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 01.06.2012 au 30.06.2012, d'un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.
- 2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, du 01.05.2012 au 30.06.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Basse-Wez, 54.

418.

Décision de prendre acte de la démission, sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de deux ans maximum, à la date du 31.03.2012, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

419.

Décision d'accepter la démission-pension, sous réserve de son admission à la retraite, à la date du 31.08.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

420.

Décision de nommer à titre définitif, au 01.04.2012 :

- 1 - neuf institutrices maternelles, à raison d'un horaire complet :
- 2 - une maîtresse de psychomotricité, à raison de 13 p/s.
- 3 - dix institutrices primaires :
 - 1 - neuf à raison d'un horaire complet :
 - 2 - une à raison de 6/24 p/s.
- 4 - une institutrice primaire en immersion néerlandaise, à raison d'un horaire complet.
- 5 - un maître de religion catholique, à raison de 24/24 p/s.
- 6 - une maîtresse de religion orthodoxe, à raison de 8/24 p/s.
- 7 - une maîtresse de religion protestante, à raison de 2/24 p/s.
- 8 - un maître de religion islamique, à raison de 10 p/s.
- 9 - deux maîtres/maîtresses d'éducation physique

421.

Décision de nommer à titre définitif, au 01.04.2012 :

- 1 - deux maîtresses d'éducation physique, à raison de 24/24 p/s :
- 2 - une logopède, à raison de 10/30 p/s.

422.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites pour cause d'accident du travail du 31.03.2012 au 30.05.2012, à une logopède en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

423.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2012 :

- 1 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé :
 - 1 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 11/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours pratiques (mécanique), à raison de 3/24 h/s.
 - 3 - un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique automobile) respectivement à raison de 6/24 h/s et de 1/24 h/s.
 - 4 - un professeur de cours techniques/pratiques (bois), respectivement à raison de 4/24 h/s et de 20/24 h/s.
 - 5 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 11/22 h/s.
 - 6 - un professeur de cours pratiques (peinture-revêtement murs et sols), à raison de 24/24 h/s.
 - 7 - un professeur de cours pratiques (tapissier-garnisseur), à raison de 3/24 h/s.
 - 8 - un professeur de cours pratiques (mécanique automobile), à raison de 22/24 h/s.
 - 9 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 10 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 11/22 h/s.

- 11 - un professeur de cours techniques/pratiques (économie sociale et familiale), à raison de 24/24 h/s.
 - 12 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 10/22 h/s et de 1/22 h/s.
 - 13 - un professeur de cours pratiques (secrétariat-bureautique), à raison de 12/24 h/s.
 - 14 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 7/22 h/s et de 5/22 h/s.
 - 15 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 11/22 h/s.
 - 16 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique), à raison de 10/22h/s.
- 2 - dans l'enseignement secondaire spécialisé :
 - 1 - une surveillante-éducatrice, à raison de 18/36 h/s.
 - 2 - un surveillant-éducateur, à raison de 18/36 h/s.
 - 3 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé et dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice, un professeur de cours généraux (religion islamique), respectivement à raison de 16/22 h/s et de 6/20 h/s.

424.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites pour cause d'accident du travail :
 - 1 - du 17.04.2007 au 31.05.2007, à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha. (régularisation).
 - 2 - du 01.10.2011 au 31.03.2012, à un professeur de cours généraux/techniques (biologie/chimie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay. (prolongation).
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :
 - 1 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation Continué et à l'Institut de Techniques artisanales.
 - 2 - à un professeur de morale et de cours techniques (communication) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à l'Institut de Formation continuée.
 - 3 - à un professeur de cours techniques/spéciaux (arts appliqués-éducation plastique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 2 - du 26.08.2011 au 31.08.2012, à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

425.

Décision de prendre acte de la fin du congé pour mission, à partir du 01.04.2012, d'une maître-assistante (pédagogie et méthodologie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

426.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle pour donner des soins palliatifs, du 17.10.2011 au 16.11.2011, d'un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

427.

Décision d'accepter l'interruption complète de la carrière professionnelle, du 15.09.2012 au 14.09.2013, d'une maître-assistante (chimie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

428.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 01.12.2011, d'un professeur de cours pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

429.

Décision de modifier sa décision du 28.03.2011, en prenant acte de la disponibilité pour mission spéciale du 01.09.2010 au 31.08.2011 en lieu et place du congé pour mission du 01.09.2010 au 30.06.2011, d'une maître-assistante (langue française) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

430.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale du 01.09.2011 au 31.08.2012 et du 01.09.2012 au 31.08.2014, d'une maître-assistante (langue française) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

431.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2012 :

- 1 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice :
 - 1 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 22/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 22/22 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (cuisine), à raison de 13/30 h/s.
 - 4 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 5 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles), à raison de 14/22 h/s.

- 6 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 22/22 h/s.
 - 7 - un professeur de cours techniques (cuisine) et (salle), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 14/22 h/s.
 - 8 - un professeur de cours pratiques (peinture-revêtement murs et sols), à raison de 13/30 h/s.
 - 9 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 22/22 h/s.
 - 10 - un professeur de cours pratiques (bijouterie), à raison de 12/30 h/s.
 - 11 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles), à raison de 4/22 h/s.
 - 12 - un professeur de cours généraux (sciences), à raison de 22/22 h/s.
 - 13 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux), à raison de 8/22 h/s.
 - 14 - un professeur de cours techniques (sciences appliquées), à raison de 3/22 h/s.
 - 15 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 14/22 h/s.
 - 16 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 1/22 h/s.
 - 17 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 18 - un professeur de cours généraux (religion islamique), à raison de 12/22 h/s.
 - 19 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique), à raison de 3/22 h/s.
 - 20 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 21 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 22/22 h/s.
 - 22 - un professeur de cours pratiques (arts appliqués), à raison de 10/30 h/s.
 - 23 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 14/22 h/s.
 - 24 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 22/22 h/s.
 - 25 - un professeur de cours techniques (construction-architecture), à raison de 4/22 h/s.
 - 26 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 27 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 22/22 h/s.
 - 28 - un professeur de cours techniques (électricité), à raison de 1/22 h/s.
- 2 - dans l'enseignement secondaire inférieur artistique de plein exercice, un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural) et (art de la couleur), respectivement à raison de 2/22 h/s et de 4/22 h/s.
- 3 - dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance :
- 1 - une accompagnatrice, à raison de 10/22 h/s.
 - 2 - une accompagnatrice, à raison de 22/22 h/s.
 - 3 - un accompagnateur, à raison de 22/22 h/s.
 - 4 - une accompagnatrice, à raison de 19/22 h/s.
 - 5 - une accompagnatrice, à raison de 22/22 h/s.
 - 6 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames), à raison de 4/22 h/s.
 - 7 - une accompagnatrice, à raison de 22/22 h/s.
- 4 - dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice :
- 1 - un professeur de cours pratiques (gros œuvre), à raison de 6/30 h/s.

- 2 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles), à raison de 16/20 h/s.
- 3 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 7/20 h/s.
- 4 - un professeur de cours généraux (histoire en immersion langue anglaise), à raison de 2/20 h/s.
- 5 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 12/20 h/s.
- 6 - un professeur de cours pratiques (étalage), à raison de 4/30 h/s.
- 7 - un professeur de cours pratiques (publicité), à raison de 12/30 h/s.
- 8 - un professeur de cours généraux (espagnol), à raison de 12/20 h/s.
- 9 - un professeur de cours pratiques/techniques (gravure-ciselure), respectivement à raison de 5/30 h/s et de 12/20 h/s.
- 10 - un professeur de cours généraux (langue moderne néerlandais en immersion néerlandais), à raison de 6/20 h/s.
- 11 - un professeur de cours pratiques (cuisine), à raison de 30/30 h/s.
- 12 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 8/20 h/s.
- 13 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux), à raison de 9/20 h/s.
- 14 - un professeur de cours généraux (physique), à raison de 12/20h/s.
- 15 - un professeur de cours techniques (droit), à raison de 2/20 h/s.
- 16 - un professeur de cours techniques (mécanique), à raison de 10/20 h/s.
- 17 - un professeur de cours techniques (électricité-électronique automobile), à raison de 2/20 h/s.
- 18 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 20/20 h/s.
- 19 - un professeur de cours pratiques (soudage), à raison de 7/30 h/s.
- 20 - un professeur de cours techniques (secrétariat-bureautique), à raison de 3/20 h/s.
- 21 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 16/20 h/s.
- 22 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 20/20 h/s.
- 23 - un professeur de cours techniques (informatique), à raison de 19/20 h/s.
- 24 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 8/20 h/s.
- 25 - un professeur de cours techniques (carrosserie), à raison de 9/20 h/s.
- 26 - un professeur de cours techniques (électricité-électronique automobile), à raison de 11/20 h/s.
- 27 - un professeur de cours spéciaux (éducation plastique), à raison de 4/20 h/s.
- 28 - un professeur de cours généraux (chimie), à raison de 13/20 h/s.
- 5 - dans l'enseignement secondaire supérieur en alternance :
 - 1 - une accompagnatrice, à raison de 20/20 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (géographie), à raison de 6/20 h/s.
- 6 - dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, une surveillante-éducatrice, à raison de 36/36 h/s.
- 7 - dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur ordinaire de plein exercice:
 - 1 - un professeur de cours techniques/pratiques (sanitaire-chauffage), respectivement à raison de 4/22 h/s et de 4/30 h/s et de cours pratiques (chauffage), à raison de 3/30 h/s.
 - 2 - un professeur de cours pratiques/techniques (armurerie), respectivement à raison de 18/30 h/s et de 8/20 h/s.
 - 3 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 14/22 h/s et de 8/20 h/s.
 - 4 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 8/22 h/s et de cours spéciaux (dactylographie), à raison de 14/20 h/s.

- 8 - dans l'enseignement secondaire professionnel inférieur et supérieur ordinaire de plein exercice, un professeur de cours pratiques (mécanique), respectivement à raison de 6/30 h/s et de 2/30 h/s.
- 9 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance, un professeur de cours techniques (coiffure), à raison de 4/22 h/s et de cours pratiques (coiffure messieurs), à raison de 4/22 h/s.
- 10 - dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance et dans l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice, un professeur de cours pratiques (carrosserie), respectivement à raison de 7/22 h/s et de 9/30 h/s.
- 11 - dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur en alternance, un professeur de cours pratiques/techniques (salle), respectivement à raison de 7/22 h/s et de 3/20 h/s.
- 12 - dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale :
- 1 - un professeur de cours généraux (langue des signes), à raison de 240/800 p/a.
 - 2 - un professeur de cours techniques/pratiques (soudage), respectivement à raison de 56/800 p/a et de 192/1000 p/a.
 - 3 - un professeur de cours techniques/pratiques (chauffage-sanitaire), respectivement à raison de 130/800 p/a et de 390/1000 p/a.
- 13 - dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale :
- 1 - un professeur de PPM (psychopédagogie) et de cours techniques (psychopédagogie), respectivement à raison de 68/800 p/a et de 240/800 p/a.
 - 2 - un professeur de cours techniques (informatique-système), à raison de 160/800 p/a.
- 14 - dans l'enseignement de promotion sociale, une surveillante-éducatrice, à raison de 18/36 h/s.
- 15 - dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, un professeur de cours artistiques (volume sculpture), à raison de 6/24 h/s.
- 16 - dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, un professeur de cours techniques (sanitaire), à raison de 288/800 p/a.

432.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission-pension :

- 1 - au 31.03.2012, de la directrice de l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.
- 2 - au 30.06.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 3 - au 30.09.2012 :
 - 1 - d'une surveillante-éducatrice en fonction dans l'enseignement de promotion sociale.
 - 2 - d'un professeur de cours pratiques (peinture-revêtement murs et sols/décoration) et de cours techniques (peinture-bâtiment) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 4 - au 30.04.2013, d'un professeur de cours généraux (philologie romane) en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

433.

Nominations définitives :

- 1 - au 01.04.2012, d'un adjoint administratif de niveau 2+ - rang 1, à raison d'un horaire complet à l'Ecole supérieure des Arts.
- 2 - au 01.04.2012, d'une adjointe administrative de niveau 2+ - rang 1, à raison d'un mi-temps à l'Ecole supérieure des Arts.
- 3 - au 01.07.2012, dans un emploi vacant d'éducatrice-économe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.
- 4 - au 01.09.2012, d'une Préfète des Etudes dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.
- 5 - au 01.09.2012, une Directrice dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

434.

Décision de procéder à la nomination :

- 1 - du 01.08.2012 au 28.02.2013, du Directeur de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2 - pour un mandat de cinq ans, à partir du 01.09.2012, du Directeur/de la Directrice de la catégorie pédagogique de la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 3 - pour un mandat de cinq ans, à partir du 01.08.2012, de la Directrice de la catégorie traduction-interprétation de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

435.

Décision de procéder au 01.10.2012, à la reconduction de la nomination, pour un mandat de cinq ans, du Directeur de l'Ecole supérieure des Arts.

436.

Adoption des modifications intervenues dans la désignation du personnel de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour l'année académique 2010-2011 depuis le 17.01.2012 et depuis le 28.02.2012.

437.

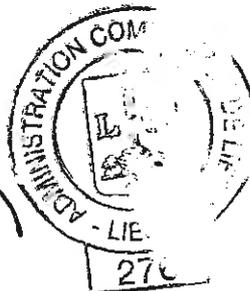
Décision de confirmer les désignations des agents PMS rémunérés par la Communauté française, dont les noms sont repris sur la délibération.

120615

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre f.f.,

Michel FIRKET.